

2024/037

ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION POUR EXECUTION DE TRAVAUX

Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de déplacement de containers semi-enterrés par la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes sur le parking des forains,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le parking des forains, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 14/05/2024 au 28/05/2024.

<u>Article 2</u>: Les panneaux de signalisation nécessaires au droit des travaux, seront apposés par la commune de Saint Pierre dels Forcats pour permettre l'application des présentes dispositions.

<u>Article 3</u>: Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

L'adjoint délégué Claude GAURENNE

